



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0245.

Cette session se tiendra le 21 août 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0245

Lot 5 940 320 du cadastre du Québec, rue de Nouvelle-France (Secteur Saint-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal possédant une largeur de façade donnant sur la rue de 3.6 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 6 mètres tel que prescrit à la grille des usages et normes de la zone commerciale C-01.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone commerciale C-01 (Saint-Michel) : La largeur minimale prescrite pour un bâtiment est de 6 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 21 AOÛT 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier